



# artistes

## soutien pour le développement d'une recherche artistique

**| Le soutien pour le développement d'une recherche artistique** du Centre national des arts plastiques (CNAP) s'adresse aux artistes dont la démarche s'inscrit dans un cadre professionnel. Cette démarche doit être validée par des expositions dans des galeries ou des lieux de diffusion de l'art contemporain.

Il est destiné à permettre à l'artiste de conforter sa démarche artistique en explorant de nouveaux territoires plastiques ou en expérimentant de nouveaux médiums, au regard d'objectifs préalablement fixés.

**Le montant du soutien financier, qui n'est pas destiné à couvrir les frais de production d'une œuvre, ne peut pas excéder 15 000 €.**

**La commission se réunit une fois par an.**

Sont concernées les disciplines suivantes

- peinture
- sculpture
- dessin | estampe | gravure
- photographie
- installation
- performance
- création sonore
- vidéo
- nouveaux médias
- graphisme
- design
- arts décoratifs

### **| Qui peut déposer une demande ?**

Le soutien pour le développement d'une recherche artistique s'adresse aux artistes

- ayant achevé leur formation
- pouvant attester de leur situation d'artiste (affiliation ou assujettissement à la Maison des artistes ou AGESSA)
- pouvant justifier de l'antériorité de leur pratique professionnelle en remplissant certains critères comme par exemple
  - avoir déjà bénéficié d'une aide individuelle à la création (AIC) et/ou du programme Hors les Murs de l'Institut français, depuis plus d'un an
  - avoir déjà exposé dans un centre d'art et/ou Frac
  - être représenté par une galerie
  - avoir eu une ou plusieurs publications éditées par une structure professionnelle de diffusion de l'art contemporain
- motivant leur souhait d'approfondir leur démarche artistique
- pouvant attester de leur résidence en France
- bénéficiant d'un compte bancaire en France

Un collectif d'artistes peut présenter une demande à condition de justifier de l'indivision constituant le groupe et de désigner le bénéficiaire (porteur du projet).

Le dépôt de candidatures conjointes est possible avec

- l'aide individuelle à la création (ministère de la Culture et de la Communication, Directions régionales des affaires culturelles)
- l'Académie de France à Rome (ministère de la Culture et de la Communication)
- les bourses de l'Institut français (ministères des Affaires étrangères et européennes et de la Culture et de la Communication)

**En cas d'avis favorable, une seule de ces aides pourra néanmoins être attribuée.**

Ne sont pas recevables les demandes des artistes

- ayant bénéficié d'une des aides précitées en 2012
- ayant bénéficié d'un soutien pour le développement d'une recherche artistique auprès du CNAP (anciennement allocation de recherche) en 2012, 2011 ou 2010
- ayant bénéficié d'une aide à la création photographique documentaire du CNAP en 2012
- ayant reçu un avis défavorable pour une demande de soutien pour le développement d'une recherche artistique auprès du CNAP (anciennement allocation de recherche) en 2012 ou 2011
- sollicitant une aide à la création photographique documentaire du CNAP en 2013
- sollicitant un soutien financier relevant de l'aide à la production

**La recherche doit débuter au plus tard dans les 6 mois après la date de la commission et se terminer dans un délai maximum de 18 mois à compter de celle-ci.**

## | Qui peut vous conseiller avant de constituer le dossier de demande ?

**Maxime Guitton** | adjoint au chef du bureau du soutien à la création  
Courriel | maxime.guitton@culture.gouv.fr | Tél. : 01.46.93.99.69

**Magali Fradin** | chargée de l'instruction des demandes  
Courriel | magali.fradin@culture.gouv.fr | Tél. : 01.46.93.99.71

## | Comment constituer le dossier de demande ?

Le dossier de demande est constitué des quatre sous-ensembles suivants

### 1 | Le formulaire (en double exemplaire) impérativement renseigné et signé

#### 2 | Dossier artistique

- une présentation du projet (dans la limite de 3 pages dactylographiées) précisant les motivations et les raisons qui ont incité le demandeur à faire acte de candidature, la nature du projet de recherche, éventuellement la corrélation avec le lieu et la durée du séjour, les références des institutions et des personnalités contactées ainsi que les objectifs artistiques de la recherche envisagée
- un *curriculum vitae*
- une liste nominative des artistes et un justificatif de l'indivision du groupe, dans le cas d'un collectif
- un dossier artistique d'une trentaine de pages maximum. Ce dossier peut être complété par des catalogues, photographies, DVD (lisibles sur VLC)
- **les photographes** présenteront une série de tirages photographiques sur papier dont le nombre est limité à 20
- **les vidéastes** présenteront plusieurs travaux vidéo déjà réalisés sur DVD (la durée de ces documents ou extraits ne doit pas excéder 15 minutes) et/ou une liste du ou des liens Internet permettant de visionner au maximum 3 extraits de 10 mn (ex : vidéos chargées sur la plateforme vimeo.com)

**Quel que soit le support choisi, le dossier artistique doit comporter une documentation sur papier.**

#### 3 | Dossier administratif

- le budget du projet précisant le montant détaillé des dépenses prévues et du financement souhaité
- les justificatifs des dépenses envisagées (captures d'écran, devis, etc.)
- les engagements chiffrés des partenaires éventuels

- une copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou à l'AGESSA de l'année en cours  
OU pour un artiste dont la déclaration d'activité est en cours, un récépissé de déclaration de début d'activité à la Maison des artistes accompagné de l'une des deux pièces suivantes : une copie de la liasse P zéro ou un numéro SIRET délivré par l'INSEE
- une copie du contrat qui vous lie à une galerie, le cas échéant
- un justificatif d'identité en cours de validité (copie de la carte nationale d'identité ou du passeport), et une copie de la carte de résident pour les demandeurs étrangers hors Espace économique européen (EEE) et Suisse
- un justificatif nominatif de résidence en France (quittance de loyer, impôts locaux, facture EDF...)
- le dernier avis d'imposition
- un relevé d'identité bancaire (RIB)
- l'accusé de réception complété (document joint au formulaire)
- une enveloppe suffisamment affranchie en vue du retour du dossier

#### **4 | Dossier numérique** (CD-R, DVD-R ou clé USB)

- la présentation du projet
- le *curriculum vitae*
- le dossier artistique
- 5 photographies légendées illustrant le projet ou le travail (format JPEG)

**Les dossiers incomplets et les formulaires mal renseignés entraîneront l'irrecevabilité de la demande.**

### **| Quand et où déposer la demande ?**

Date de dépôt des dossiers | **du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2013 inclus**

Date de la commission | les 28 et 29 mars 2013

La demande peut être déposée (de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi) ou envoyée à l'attention du directeur du CNAP, avant le terme de la date de dépôt de dossier (le cachet de la Poste faisant foi), à l'adresse suivante :

**Centre national des arts plastiques (CNAP)**  
**Bureau du soutien à la création**  
**Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide**  
**92911 Paris La Défense**

**Important :** une copie du formulaire dûment rempli et de la présentation du projet doivent impérativement être adressées à la Direction régionale des affaires culturelles (à l'attention du conseiller pour les arts plastiques) de la région du domicile du demandeur. L'avis du conseiller pour les arts plastiques sera sollicité par le CNAP.

### **| Qui contacter pour le suivi de la demande ?**

**Magali Fradin** | chargée de l'instruction des demandes  
 Courriel | [magali.fradin@culture.gouv.fr](mailto:magali.fradin@culture.gouv.fr) | Tél. : 01.46.93.99.71

### **| Quelle est la procédure de sélection ? Qui décide des attributions ?**

Les demandes sont instruites par le bureau du soutien à la création puis examinées par les membres de la commission nationale consultative composée de sept membres de droit : le directeur du CNAP (président de la commission), le directeur général de la création artistique, l'inspecteur général de la création artistique, le directeur du Musée national d'art moderne, le directeur général de la mondialisation, du développement et des partenariats (ministère des Affaires étrangères et européennes), deux conseillers pour les arts plastiques ; ainsi que de sept personnalités qualifiées dans le domaine de l'art contemporain.

La liste des membres de la commission est consultable sur le site internet du CNAP : [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)

Après examen des demandes et délibérations, la commission nationale consultative formule un avis sur chaque projet. Pour les demandes ayant reçu un avis favorable, elle propose au directeur du CNAP l'attribution d'un soutien financier. La commission peut également proposer l'ajournement ou l'irrecevabilité d'une demande.

Le directeur du CNAP décide de l'exécution de ces propositions et fixe le montant du soutien financier attribué.

## | Quels sont les critères d'évaluation de la demande ?

La commission attache une importance particulière aux critères suivants

- qualité de l'ensemble de l'œuvre de l'artiste
- professionnalisme de l'artiste
- inscription de sa démarche dans le champ de l'art contemporain
- qualité de la recherche artistique et son articulation avec l'ensemble du travail de l'artiste
- conditions de faisabilité et de réalisation du projet de recherche proposé
- pertinence du budget :
  - cohérence et justification du budget au regard de devis précis
  - impact de l'aide demandée sur la faisabilité du projet

## | Comment sont communiqués les résultats ?

Les résultats de la commission sont communiqués exclusivement par courrier signé par le directeur du CNAP.

## | Comment sont retournés les dossiers ?

Les dossiers sont retournés par courrier dans l'enveloppe transmise par le demandeur à cet effet.


Les artistes installés en Ile-de-France peuvent venir chercher leur dossier au CNAP. Les dates de retrait des dossiers sont communiquées dans le courrier annonçant les résultats de la commission.

## | Comment est réglée l'aide ?

L'aide financière du CNAP est attribuée en un seul versement, après visa du contrôleur financier. Une convention est établie entre le CNAP et le bénéficiaire après notification de l'aide financière. Elle précise les modalités de son versement et les obligations que le bénéficiaire s'engage à respecter.

## | Quels sont les engagements contractuels du bénéficiaire ?

Le bénéficiaire s'engage à

- fournir un budget prévisionnel actualisé portant en recette le montant exact du soutien financier accordé
- réaliser le projet soutenu et affecter exclusivement le soutien financier accordé par le CNAP aux dépenses afférentes à celui-ci
- fixer lui-même la date du début de ses travaux de recherche, ceux-ci devant se situer au plus tard dans les six mois qui suivent la tenue de la commission
- adresser impérativement au CNAP une correspondance sur l'état d'avancement de ses travaux et dès l'achèvement de sa recherche ou de son projet, un document de synthèse
- faire figurer la mention : « Avec le soutien du  Centre national des arts plastiques (soutien pour le développement d'une recherche artistique), ministère de la Culture et de la Communication », si la recherche s'actualise en une publication, exposition, présentation publique, etc.
- communiquer au CNAP un texte de présentation du projet et une image libre de droit accompagnée du crédit (titre de l'image, photographe, éditeur, année, etc.) ;
- rendre compte de l'utilisation effective du soutien financier sur demande du CNAP
- déclarer le montant du soutien financier aux services fiscaux au titre de l'impôt sur le revenu, dans le cadre du régime fiscal auquel est soumis le bénéficiaire
- informer le CNAP par écrit de toutes les actions de communication ou de publicité concernant le projet aidé, y compris celles dont il n'est pas l'initiateur direct
- contracter avant son départ, pour des séjours à l'étranger, une assurance volontaire pour la durée du séjour (en cas de maladie, d'accident grave ou de décès, survenu pendant le séjour, les dépenses afférentes à un rapatriement incombent à l'allocataire ou à sa famille). Aucun transport des œuvres ne peut être pris en charge
- pour des séjours à l'étranger supérieurs à cinq mois, se faire connaître des services consulaires français dès son arrivée sur son lieu de recherche (les citoyens français relèvent administrativement du ministère des Affaires étrangères et européennes)

**En cas de non réalisation du projet dans un délai de 18 mois à compter de la date de la commission, le reversement total du soutien financier accordé sera exigé par le CNAP.**



## Centre national des arts plastiques | soutien à la création | 2013

Le Centre national des arts plastiques  
a pour mission d'attribuer des soutiens  
ponctuels aux artistes et aux professionnels  
intervenant dans le champ  
de la création contemporaine

### | Soutiens aux professionnels

**Artistes** | soutien pour le développement d'une recherche artistique

**Artistes** | allocation exceptionnelle

**Auteurs, théoriciens et critiques d'art** | soutien pour le développement d'une recherche portant sur l'art contemporain

**Photographes documentaires** | aide à la création photographique documentaire contemporaine

**Restaurateurs d'art** | soutien pour l'étude et la recherche en matière de restauration d'œuvres d'art contemporain

**Editeurs** | aide à l'édition imprimée ou numérique

**Galleries d'art** | aide pour la première exposition d'un artiste, ou l'édition d'un premier catalogue

**Galleries d'art** | avance remboursable

**Maisons de production** | aide au développement, à la production et à la post- production (Image/mouvement)

Ces aides sont accordées par le Centre national des arts plastiques sur proposition de commissions nationales consultatives ou de comités d'experts. Le Centre national des arts plastiques est un établissement public administratif du ministère de la Culture et de la Communication, placé sous la tutelle de la Direction générale de la création artistique. Une documentation spécifique sur les procédures d'attribution de ces différents soutiens est disponible sur le site [www.cnap.fr](http://www.cnap.fr).



### Centre national des arts plastiques

Département de la création artistique

Bureau du soutien à la création

Marc Vaudey, chef du département | Maxime Guitton, adjoint au chef du bureau

Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide

92911 Paris La Défense

Tél. | 01 46 93 99 50

Fax | 01 46 93 99 79

[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)



Liste  
des conseillers  
pour les arts  
plastiques  
dans les  
Directions  
régionales  
des affaires  
culturelles

**| DRAC Alsace**

Palais du Rhin  
2, Place de la République  
67082 Strasbourg Cedex  
[www.culturecommunication.gouv.fr/  
Regions/Drac-Alsace](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Alsace)  
**M. Bernard GOY**  
bernard.goy@culture.gouv.fr  
Tél : 03 88 15 57 90

**| DRAC Aquitaine**

54, rue Magendie  
33074 Bordeaux Cedex  
<http://aquitaine.culture.gouv.fr>  
**M. Bertrand FLEURY**  
bertrand.fleury@culture.gouv.fr  
Tél : 05 57 95 01 66

**| DRAC Auvergne**

Hôtel de Chazerat  
4 rue Pascal - BP 378  
63010 Clermont-Ferrand  
Cedex 1  
[www.auvergne.culture.gouv.fr](http://www.auvergne.culture.gouv.fr)  
**Mme Brigitte LIABEUF**  
brigitte.liabeuf@culture.gouv.fr  
Tél : 04 73 41 27 52

**| DRAC Bourgogne**

Hôtel Chartraire de Montigny  
39-41 rue Vannerie  
21000 Dijon  
[www.culture.gouv.fr/bourgogne](http://www.culture.gouv.fr/bourgogne)  
**M. Emmanuel MICHAUD**  
emmanuel.michaud@culture.gouv.fr  
Tél : 03 80 68 50 41

**| DRAC Bretagne**

Hôtel de Blossac  
6, rue du Chapitre  
35044 Rennes  
[www.bretagne.culture.gouv.fr](http://www.bretagne.culture.gouv.fr)  
**Mme Laëtitia BOUVIER**  
laetitia.bouvier@culture.gouv.fr  
Tél : 02 99 29 67 93

**| DRAC Centre**

6, rue de la Manufacture  
45043 Orléans Cedex 1  
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/  
Regions/Drac-Centre](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Centre)  
**M. Jean-Christophe ROYOUX**  
jean-christophe.royoux@  
culture.gouv.fr  
Tél : 02 38 78 12 81

**| DRAC Champagne-Ardenne**

3, rue du Faubourg Saint-Antoine  
51037 Chalons en Champagne  
[www.culture.gouv.fr/champagne-  
ardenne](http://www.culture.gouv.fr/champagne-ardenne)  
**M. Laurent INNOCENZI**  
laurent.innocenzi@culture.gouv.fr  
Tél : 03 26 70 36 95

**| DRAC Corse**

19, cours Napoléon - BP 301  
20181 Ajaccio Cedex 1  
[www.corse.culture.gouv.fr](http://www.corse.culture.gouv.fr)  
**M. Jean-Luc SARROLA**  
jean-luc.sarrola@culture.gouv.fr  
Tél : 04 95 51 52 15

**| DRAC Franche-Comté**

7, rue Charles Nodier  
25043 Besançon Cedex  
[www.franche-comte.culture.gouv.fr](http://www.franche-comte.culture.gouv.fr)  
**Mme Corinne GAMBI**  
corinne.gambi@culture.gouv.fr  
Tél : 03 81 65 72 68

**| DRAC Ile-de-France**

45-47, rue le Peletier  
75009 Paris  
[http://www.ile-de-france.culture.gouv.fr/  
Regions/Drac-Languedoc-Roussillon](http://www.ile-de-france.culture.gouv.fr/)  
**Mme Isabelle MANCI**  
isabelle.manci@culture.gouv.fr  
Tél : 01 56 06 50 17

**| DRAC Languedoc-Roussillon**

Hôtel de Grave  
5, rue de la Salle Lévêque  
CS 49020  
34967 Montpellier Cedex 2  
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/  
Regions/Drac-Languedoc-Roussillon](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Languedoc-Roussillon)  
**Mme Catherine DUMON-LAFUENTE**  
catherine.dumon@culture.gouv.fr  
Tél : 04 67 02 32 17

**| DRAC Limousin**

6, rue Haute-de-la-Comédie  
87036 Limoges Cedex  
[www.limousin.culture.gouv.fr](http://www.limousin.culture.gouv.fr)  
**M. Antoine RÉGUILLON**  
antoine.reguillon@culture.gouv.fr  
Tél : 05 55 45 66 76

**| DRAC Lorraine**

6, Place de Chambre  
57045 Metz Cedex 1  
[www.culture.gouv.fr/dracs/lorraine/drac  
\\_gen.htm](http://www.culture.gouv.fr/dracs/lorraine/drac_gen.htm)  
**Mme Estelle BERRUYER**  
estelle.berruyer@culture.gouv.fr  
Tél : 03 87 56 41 62

**| DRAC Midi-Pyrénées**

Hôtel Saint-Jean  
32, rue de la Dalbade BP 811  
31080 Toulouse Cedex 6  
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/  
Regions/Drac-Midi-Pyrenees](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Midi-Pyrenees)  
**Mme Marie ANGELÉ**  
marie.angele@culture.gouv.fr  
Tél : 05 67 73 20 18

**| DRAC Nord-Pas-De-Calais**

Hôtel Scrive  
1, rue du Lombard  
59800 Lille  
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/  
Regions/Drac-Nord-Pas-de-Calais](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Nord-Pas-de-Calais)  
**Mme Françoise DUBOIS**  
francoise.dubois@culture.gouv.fr  
Tél : 03 28 36 62 00

**| DRAC Basse-Normandie**

13, bis rue Saint-Ouen  
14052 Caen Cedex 04  
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/  
Regions/Drac-Basse-Normandie](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Basse-Normandie)  
**M. David GUIFFARD**  
david.guiffard@culture.gouv.fr  
Tél : 02 31 38 39 77

**| DRAC Haute-normandie**

Cité administrative  
2, rue Saint-Sever  
76032 Rouen Cedex  
[www.haute-normandie.culture.gouv.fr](http://www.haute-normandie.culture.gouv.fr)  
**M. Jérôme FÉLIN**  
jerome.felin@culture.gouv.fr  
Tél : 02 35 63 61 90

**| DRAC Pays-de-la-Loire**

1, rue Stanislas Baudry -  
BP 63518  
44035 Nantes Cedex  
[www.pays-de-la-loire.culture.gouv.fr](http://www.pays-de-la-loire.culture.gouv.fr)  
**Mme Claire NEDELLEC**  
claire.nedellec@culture.gouv.fr  
Tél : 02 40 14 23 67

**| DRAC Picardie**

5, rue Henri Daussy  
80044 Amiens Cedex  
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/  
Regions/Drac-Picardie](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Picardie)  
**M. Philippe BÉRA**  
philippe.bera@culture.gouv.fr  
Tél : 03 22 97 33 87

**| DRAC Poitou-Charentes**

Hôtel de Rochefort  
102 Grand-Rue - BP 553  
86020 Poitiers Cedex  
**Mme Nathalie BENHAMOU**  
[www.poitou-charentes.culture.gouv.fr](http://www.poitou-charentes.culture.gouv.fr)  
Tél : 05 49 36 30 25

**| DRAC Provence-Alpes-Côte-d'Azur**

21-23 Boulevard du Roi René  
13617 Aix-en-Provence Cedex 1  
[www.paca.culture.gouv.fr](http://www.paca.culture.gouv.fr)  
**Mme Sandra CATTINI**  
sandra.cattini@culture.gouv.fr  
Tél : 04 42 16 14 01

**| DRAC Rhône-Alpes**

Le Grenier d'Abondance  
6, Quai Saint-Vincent  
69001 Lyon Cedex 01  
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/  
Regions/Drac-Rhone-Alpes](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Rhone-Alpes)  
**M. Alain RERAT**  
alain.rerat@culture.gouv.fr  
Tél : 04 72 00 44 34 / 43 79

**| DRAC Guadeloupe**

22, rue Perrinon  
97100 Basse Terre  
[http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/  
Mme Françoise MARIANNE](http://www.guadeloupe.pref.gouv.fr/)  
francoise.marianne@culture.gouv.fr  
Tél : 05 90 41 14 71

**| DRAC Guyane**

95, rue du Général de Gaulle - BP 11  
97321 Cayenne Cedex  
[www.guyane.culture.gouv.fr](http://www.guyane.culture.gouv.fr)  
**Service des arts plastiques**  
Tél : 05 94 25 54 00

**| DRAC Martinique**

54, rue du Professeur Raymond Garcin  
97200 Fort de France  
[http://www.drac-martinique.fr/  
Mme Dominique BREBION](http://www.drac-martinique.fr/)  
dominique.brebion@culture.gouv.fr  
Tél : (05 96) 60 05 36

**| DRAC Réunion**

23, rue Labourdonnais -  
BP 224  
97464 Saint-Denis Cedex  
<http://www.reunion.pref.gouv.fr/drac>  
**M. Olivier LERCH**  
olivier.lerch@culture.gouv.fr  
Tél : 02 62 21 90 85



**Centre national  
des arts plastiques** | soutien à la création | 2013

# artistes

## soutien pour le développement d'une recherche artistique

**n° dossier** | réservé au CNAP |

Date de dépôt des dossiers | **du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 2013 inclus**

Date de la commission | les 28 et 29 mars 2013

**Intitulé du projet** | \_\_\_\_\_

**Demandeur** | \_\_\_\_\_  Mme  M.

(dans le cas d'un collectif, indiquer le nom du porteur de projet et fournir une liste des artistes et un justificatif de l'indivision du groupe)

Pseudonyme / Nom du collectif représenté | \_\_\_\_\_

Date de naissance | \_\_\_\_\_ Nationalité | \_\_\_\_\_

Adresse | \_\_\_\_\_

Code postal | \_\_\_\_\_ Ville | \_\_\_\_\_

Région | \_\_\_\_\_

Tél. | \_\_\_\_\_ Tél. mobile | \_\_\_\_\_

Site internet | \_\_\_\_\_ Courriel | \_\_\_\_\_

cocher cette case si vous souhaitez être informé de l'actualité du CNAP.

**Domaine** | cocher une seule case correspondant à la dominante de votre pratique

- |                                      |                                                     |                                          |                                          |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------------|------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> peinture    | <input type="checkbox"/> sculpture                  | <input type="checkbox"/> vidéo           | <input type="checkbox"/> nouveaux médias |
| <input type="checkbox"/> performance | <input type="checkbox"/> création sonore            | <input type="checkbox"/> arts décoratifs | <input type="checkbox"/> installation    |
| <input type="checkbox"/> design      | <input type="checkbox"/> dessin   estampe   gravure | <input type="checkbox"/> photographie    | <input type="checkbox"/> graphisme       |

**Situation professionnelle** |

Etes-vous représenté(e) par une galerie ? |  oui  non Si oui, depuis combien de temps ? | \_\_\_\_\_

Précisez le nom et les coordonnées de la galerie | \_\_\_\_\_

Organisme d'affiliation |  Maison des artistes  AGESSA

Votre activité artistique est-elle votre activité principale ? |  oui  non

Si vous exercez une activité professionnelle complémentaire à votre activité artistique, précisez laquelle | \_\_\_\_\_

Statut sous lequel vous exercez cette autre activité |  fonctionnaire  profession libérale  salarié  autre (préciser)

Montant de vos revenus annuels artistiques | \_\_\_\_\_ de vos autres revenus | \_\_\_\_\_

**Parcours artistique** | expositions personnelles depuis 5 ans |

Titre	Dates	Nom du lieu	Nom de l'organisateur

**Aide(s) obtenue(s) depuis 5 ans** | publiques ou privées |

Intitulé de l'aide	Nom de l'organisme attributaire	Date de l'obtention	Montant de l'aide

**Projet** | Intitulé | \_\_\_\_\_

Spécifiez le domaine du projet | \_\_\_\_\_

Résumé du projet | joindre par ailleurs une note dactylographiée de 3 pages maximum | \_\_\_\_\_

---



---



---



---

Motivations de la demande | \_\_\_\_\_

---



---



---



---

Objectifs de la recherche | \_\_\_\_\_

---



---



---



---

Quelle suite pensez-vous donner à cette recherche ? | publication, exposition, etc. | \_\_\_\_\_

---



---



---



**Durée du projet |**

Date prévue de début de recherche | \_\_\_\_\_  
celle-ci doit se situer au plus tard 6 mois après la date de la commission

Durée totale de la recherche | \_\_\_\_\_  
celle-ci doit s'achever au plus tard 18 mois après la date de la commission

Durée totale du séjour | \_\_\_\_\_  
s'il y a lieu

**Lieu(x) de réalisation prévu(s) |**

Ville	Région	Pays	Dates

**Partenaire(s) du projet |**

Organisme	Nature du partenariat	Montant en euros

**Autres aides demandées en 2013 |** publiques ou privées | s'il y a lieu

Intitulé de l'aide	Nom de l'organisme	Montant demandé

## Budget prévisionnel

### IMPORTANT |

- o le total des recettes doit être égal au coût total des dépenses
- o le soutien demandé ne permet pas de prendre en compte la rémunération du temps de travail du demandeur
- o le soutien demandé n'est pas destiné à l'achat de matériel ; d'autres dispositifs sont prévus à cette fin : des aides à l'installation d'atelier et à l'équipement peuvent être attribuées sur procédure déconcentrée par les Directions générales des affaires culturelles (contactez le conseiller en arts plastiques de votre DRAC)
- o joindre les justificatifs de dépenses
- o joindre les engagements des partenaires éventuels

<b>Dépenses</b> en euros (arrondir à l'euro supérieur)	<b>Recettes</b> en euros (arrondir à l'euro supérieur)
<p><b>1. Frais de voyage et de séjour</b></p> <p>voyage   _____</p> <p>séjour   _____</p> <p><b>s/s total</b>   _____</p> <p><b>2. Frais de recherche</b></p> <p>assistance technique   _____ (rémunération du personnel intervenant)</p> <p>documentation   _____</p> <p>frais techniques   _____</p> <p><b>s/s total</b>   _____</p> <p><b>3. Autres dépenses</b>   _____</p> <p><b>TOTAL des dépenses</b>   _____</p>	<p><b>1. CNAP</b> aide demandée maximum de 15 000 €   _____</p> <p><b>2. Partenariat(s)</b>   _____</p> <p><b>3. Apport personnel</b> s'il y a lieu   _____</p> <p><b>TOTAL des recettes</b>   _____</p>

Il est impératif de détailler sur feuillet libre **chaque poste de dépenses et le poste partenariat(s)**.

## Engagement du demandeur |

Je, soussigné(e), | \_\_\_\_\_  
déclare avoir pris connaissance des conditions de recevabilité et des éléments du dossier à fournir et m'engage à y souscrire.

## Liste des pièces à fournir impérativement |

### 1 | Le formulaire (en double exemplaire) impérativement renseigné et signé

### 2 | Dossier artistique

- o une présentation du projet (dans la limite de 3 pages dactylographiées) précisant les motivations et les raisons qui ont incité le demandeur à faire acte de candidature, la nature du projet de recherche, éventuellement la corrélation avec le lieu et la durée du séjour, les références des institutions et des personnalités contactées ainsi que les objectifs artistiques de la recherche envisagée
- o un *curriculum vitae*
- o une liste nominative des artistes et un justificatif de l'indivision du groupe (sous la forme d'une déclaration sur l'honneur), dans le cas d'un collectif
- o un dossier artistique d'une trentaine de pages maximum. Ce dossier peut être complété par des catalogues, photographies, DVD (lisibles sur VLC)
- o **les photographes** présenteront une série de tirages photographiques sur papier dont le nombre est limité à 20
- o **les vidéastes** présenteront plusieurs travaux vidéo déjà réalisés sur DVD (la durée de ces documents ou extraits ne doit pas excéder 15 minutes) et/ou une liste du ou des liens Internet permettant de visionner au maximum 3 extraits de 10 mn (ex : vidéos chargées sur la plateforme vimeo.com)

**Quel que soit le support choisi, le dossier artistique doit comporter une documentation sur papier.**

### 3 | Dossier administratif

- o le budget du projet précisant le montant détaillé des dépenses prévues et du financement souhaité
- o les justificatifs des dépenses envisagées (captures d'écran, devis, etc.)
- o les engagements chiffrés des partenaires éventuels
- o une copie de l'attestation d'affiliation ou d'assujettissement à la Maison des artistes ou à l'AGESSA de l'année en cours
- o OU pour un artiste dont la déclaration d'activité est en cours, un récépissé de déclaration de début d'activité à la Maison des artistes accompagné de l'une des deux pièces suivantes : une copie de la liasse P zéro ou un numéro SIRET délivré par l'INSEE
- o une copie du contrat qui vous lie à une galerie, le cas échéant
- o un justificatif d'identité en cours de validité (copie de la carte nationale d'identité ou du passeport), et une copie de la carte de résident pour les demandeurs étrangers hors Espace économique européen (EEE) et Suisse
- o un justificatif nominatif de résidence en France (quittance de loyer, impôts locaux, facture EDF...)
- o le dernier avis d'imposition
- o un relevé d'identité bancaire (RIB)
- o l'accusé de réception complété (document joint au formulaire)
- o une enveloppe suffisamment affranchie en vue du retour du dossier

### 4 | Dossier numérique (CD-R, DVD-R ou clé USB)

- o la présentation du projet
- o le *curriculum vitae*
- o le dossier artistique
- o 5 photographies légendées illustrant le projet ou le travail (format JPEG)

Je m'engage à transmettre au conseiller pour les arts plastiques de ma région la copie du formulaire et de la présentation du projet.

Je déclare, par ailleurs, assurer la responsabilité des pièces confiées au CNAP et ne saurais rendre celui-ci responsable en cas de perte, vol ou dégradation du dossier.

Fait à | \_\_\_\_\_

Le | \_\_\_\_\_



**Centre national  
des arts plastiques | soutien à la création | 2013**

Inscrire dans le cadre ci-dessous vos coordonnées postales

**Affaire suivie par |**  
**Magali Fradin**  
magali.fradin@culture.gouv.fr  
Tél. | 01 46 93 99 71

**n° dossier** (réservé au CNAP)

**13** | \_\_\_\_\_

**Paris** | le \_\_\_\_\_

## Accusé de réception

Le bureau du soutien à la création accuse réception de votre dossier de soutien pour le **développement d'une recherche artistique**, pour le projet intitulé |

**NB | Cet accusé de réception n'atteste pas de la recevabilité de votre demande.**

**Centre national des arts plastiques**

Département de la création artistique

Bureau du soutien à la création

Marc Vaudey, chef du département | Maxime Guitton, adjoint au chef du bureau

Tour Atlantique – 1, place de la Pyramide

92911 Paris La Défense

Tél. | 01 46 93 99 50

Fax | 01 46 93 99 79

[www.cnap.fr](http://www.cnap.fr)